Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20260423-DELIB2026_041-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LANCIEUX
Côtes d'Armor

Date de convocation	Nombre de conseillers
09/04/2026	En exercice : 19
Date d'affichage convocation	Présents : 15
09/04/2026	Procurations : 4
	Votants : 16

VOTE
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-troisième jour du mois d'Avril, à dix-neuf heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Mme Marianne DAIGNAN, Maire.
Présents : Marianne DAIGNAN, Anne-Sophie CHALMEL, Aude BOURGET, Jean-Yves HERVÉ, Michel-Eric EHRLICH, Pierrick BEAULIEU, Camille PELLEAU, Monique FREBOURG PELOU, Marc WARENGHEM, Julie FONTAINE, Guy PATRICK, Laurent TIERCEAU, Camille PELLEAU, Patrick DALENNES, Laura LECOLLINET, Patrick BRIAND.
Représentés : Denis PIERRE donne procuration à Laurent TIERCEAU, Françoise CHAPLET donne procuration à Anne-Sophie CHALMEL, Jean-Yves CHAUFOUR donne procuration à Marianne DAIGNAN, Florence LEGENDRE donne procuration à Aude BOURGET.
Secrétaire :. Camille PELLEAU

Délibération n° 2026-041

Vote des subventions aux associationspour l'année 2026

Mme Anne-Sophie CHALMEL, adjointe aux finances propose de se prononcer sur les subventions municipales arrêtées lors de la commission des finances du 08/04/2026, comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2025	SUBVENTIONS 2026
LES FEUX DE L'HARMATTAN	-	400,00 €
LE SOUFFLE EN ARMOR	550,00 €	750,00 €
EMERAUDE TRANSITION ENERGETIQUE (E.T.R.)	500,00 €	500,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 000,00 €	600,00 €
SNSM LANCIEUX	3 250,00 €	3 250,00 €
ACPG,CATM et veuves de guerre	150,00 €	150,00 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	1 450,00 €	713.95 €
ABC BIBLIOTHEQUE	3 600,00 €	3 600,00 €
ASS.SPORTIVE GOLF DE LANCIEUX	300,00 €	300,00 €
CLUB DE TAROT	-	600,00 €
ENRACINÉS	500,00 €	300,00 €
CŒURS OUVERTS POUR L'EDUCATION AU BURUNDI	500,00 €	500,00 €
L'EMERVEILLEUSE	500,00 €	500,00 €
SOCIÉTÉ DES COURSES HIPPIQUES	1500,00 €	1 000,00 €
LANCIEUX SPORT NATURE	700,00 €	Pas de dossier
LES AMIS DU MOULIN	-	500,00 €
HISSONS LA VOILE	-	500,00 €
ZELES DE LA BAIE	-	500,00 €
TOTAL	**14 500,00 €**	**14 663,95 €**

Vu l'avis de la commission des finances du 08/04/2026,
Vu le projet de budget primitif 2026,

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20260423-DELIB2026_041-DE

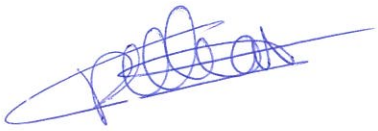
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix ; trois conseillers ne participe pas au vote(Michel-Eric EHRLICH, Camille PELLEAU, Patrick DALENNE), décide :

- **D'ACCORDER le versement aux associations, des montants de subvention ci-dessus,**
- **D'AUTORISER la signature de toutes pièces nécessaires et à imputer la dépense au compte 65748.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Camille PELLEAU, secrétaire

Marianne DAIGNAN, Maire





Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie le 30/04/2026
et de la transmission au représentant de l'Etat le 30/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.